

Directives particulières des cours du Service des sports

Edition octobre 2023

Généralités

Les présentes directives particulières font partie intégrante des conditions générales des cours du Service des sports, qui se réserve le droit d'en modifier le contenu en tout temps.

Session Hiver 2024 : Lundi 27 novembre 2023 au samedi 16 mars 2024

Les cours seront interrompus durant les périodes suivantes en raison des jours fériés, des vacances scolaires ou fermetures exceptionnelles :

- du jeudi 21 décembre 2023 au samedi 6 janvier 2024 - Vacances scolaires
- du lundi 26 février au samedi 2 mars 2024 – Vacances des Relâches

Fermetures exceptionnelles :

- **Piscine de Landeyeux** : jeudi 7 décembre 2023 (cours de natation parent-enfant à la piscine de Landeyeux)

Règlement de conduite

Les participant.e.s sont tenu.e.s de respecter les divers règlements ainsi que la propreté des infrastructures et des locaux qu'ils/elles occupent durant les cours et d'utiliser avec soin les installations et le matériel mis à disposition.

Durant les cours, il est strictement interdit de :

- Se livrer à des jeux ou des actes pouvant porter atteinte à la tranquillité ainsi qu'à la sécurité du public et des autres participant.e.s.
- D'adopter une attitude et un langage incorrects et irrespectueux, tant envers les autres participant.e.s qu'envers les moniteurs et monitrices ou autres personnes qu'ils sont amenés à rencontrer.
- Toute capture audio, photo ou vidéo d'une personne sans son consentement est interdite.

Natation – Aqua Fitness – Plongeon

Hygiène et sécurité

- Les participant.e.s se muniront obligatoirement d'un maillot de bain et d'un linge.
- Une douche savonnée est obligatoire avant d'entrer dans le bassin.
- Les personnes portant des cheveux longs doivent les attacher ou porter un bonnet de bain.
- Les bébés doivent être propres et/ou équipés de couches adaptées.
- Le port d'habits civils autour des bassins, dans le couloir des douches ou dans toute autre pièce que les vestiaires est strictement interdit.
- Les chaussures doivent être déposées sur les étagères, casiers ou autres supports prévus à cet effet.
- Il est strictement interdit de consommer boisson et nourriture autour et dans les bassins ainsi que dans les vestiaires.
- Les participant.e.s ont l'autorisation de se rendre au bord du bassin uniquement 5 minutes avant le cours. L'accès au bassin est formellement interdit en l'absence d'un garde-bain ou de la personne responsable du cours.
- Les participant.e.s mineur.e.s ne sont pas autorisé.e.s à quitter les lieux du cours avant la fin de celui-ci sauf en cas d'accord préalable entre le parent responsable et le moniteur ou la monitrice.
- Les personnes atteintes d'une maladie de la peau, d'une maladie contagieuse ou ayant une plaie ouverte, s'engagent à consulter un médecin qui autorisera ou non la participation au cours.

- Parents, proches ou ami.e.s ne sont pas autorisé.e.s dans l'enceinte des piscines sauf exception particulière mentionnée ci-après.

Cours de natation enfant et parent-enfant

- **Cours enfant**, si l'un des parents (proche ou ami-e) souhaite accompagner son (un) enfant dans les vestiaires, il/elle est tenu.e de respecter les principes suivants :
 - Une femme se rendra avec son fils ou sa fille dans les vestiaires « Dames ».
 - Un homme se rendra avec sa fille ou son fils dans les vestiaires « Messieurs ».

L'adulte veillera à ne pas adopter un comportement intrusif dans la zone des vestiaires et à préserver l'intimité des enfants présents.

- Au terme de chaque session, des changements de cours peuvent être imposés en raison d'un passage à un niveau supérieur ou suite à un changement de classe d'âge. Les participant.e.s concerné.e.s sont soumis.es aux conditions de réinscription avec changement. Voir point 6.1.2 des conditions générales.
- **Pré-Natation**
Nos cours sont labellisés aQuality.ch et le système de progression mis en place implique une évaluation des aptitudes des enfants durant les 8 premières séances de chaque session. Les enfants qui réussissent à réaliser l'ensemble des exercices d'évaluation du programme changeront de niveau au terme de la session. Le cas échéant, une information sera transmise au représentant légal au plus tard le matin de l'ouverture des réinscriptions.

Lieux de cours

La plupart des piscines ferment leurs portes 15 minutes après la fin du dernier cours de la journée. Les participant.e.s sont tenu.e.s de respecter ces horaires et de libérer les vestiaires rapidement. Aussi, nous rendons attentive la clientèle sur les règles de stationnement propres à chaque infrastructure.

Piscines du Nid-du-Crô

La finance de cours comprend le prix d'entrée aux Piscines du Nid-du-Crô pour la durée de la leçon uniquement. Le client ou la cliente qui souhaite prolonger sa présence dans l'enceinte de la piscine au-delà de la durée du cours doit faire l'acquisition d'un ticket d'entrée à la caisse.

Piscine de Landeyeux

L'utilisation du jacuzzi est strictement interdite ainsi que la consommation de boisson et nourriture autour et dans le bassin ainsi que dans les vestiaires. Les personnes qui souhaitent se rendre à la cafétéria du home sont priées de le faire uniquement par l'extérieur du bâtiment.

Football en salle

Foot parent-enfant 4 – 9 ans

Les participant.e.s ne doivent pas porter de chaussures de football en salle ou autres baskets de sport. Les différents jeux et exercices sont effectués pieds-nus ou en chaussettes. Les savates de gymnastique/rythmique sont admises.

Foot 6 – 11 ans

Les participant.e.s doivent porter des chaussures de sport propres et adaptées à une salle de gymnastique. Les semelles noires sont interdites.

Gym parent-enfant

Seules la présence d'un enfant et d'un parent sont comprises dans la taxe d'inscription.